

rapport annuel 2003



Une profession... plusieurs voies !

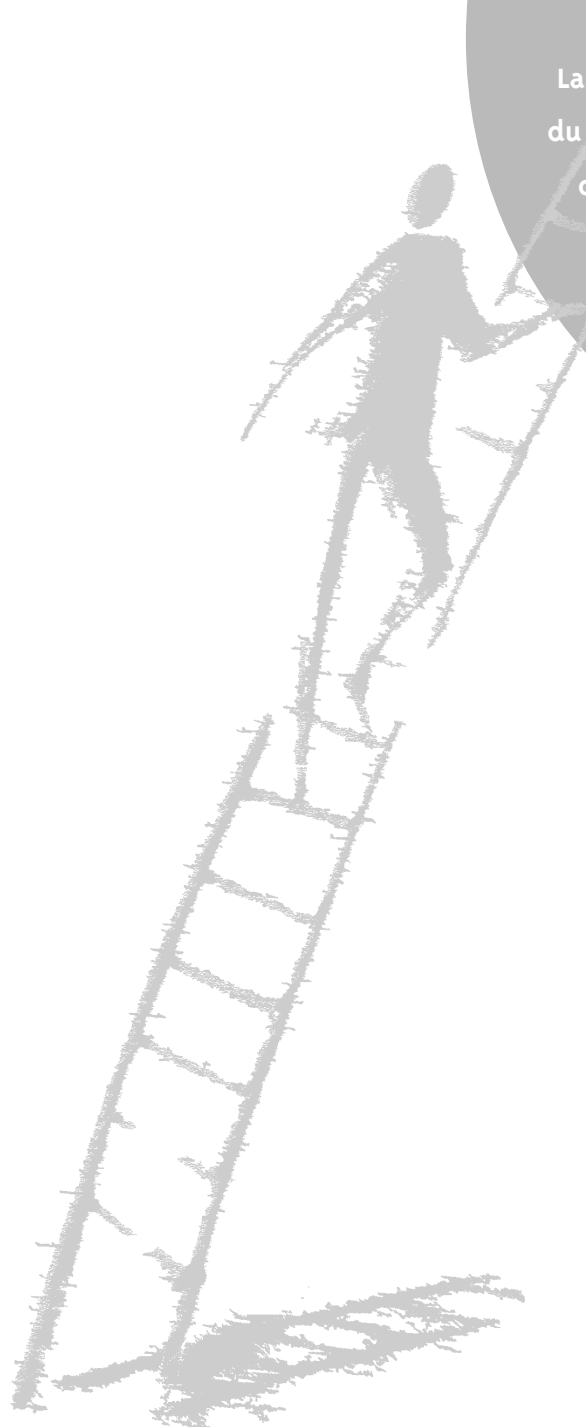


Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

NOTRE MISSION

Leader en matière de prévention, de promotion
et de soins en santé cardiorespiratoire,
l'OPIQ est en relation étroite avec ses différents publics.

La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection
du public. Il surveille donc l'exercice de la profession selon
des normes élevées dans le but de garantir des soins et
des services de haute qualité.





T A B L E des matières

Lettres de présentation	3
Administratrices et administrateurs du Bureau, personnel du siège social et membres des comités, 2002-2003	4
Rapport de la présidente	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Rapport d'activités du Bureau	10
Rapport d'activités du comité administratif	11
Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles	12
Rapport d'activités des comités	13
Statistiques	18
États financiers	19

Montréal, le 18 juillet 2003

Monsieur Michel Bissonnette
Président
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles,
Me Marc Bellemare
Québec, juillet 2003

LETTRES de présentation

Montréal, le 18 juillet 2003

Me Marc Bellemare
Ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec QC

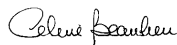
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,


Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2003

Montréal, le 18 juillet 2003

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
101ème étage
Québec QC G1R 5Z3

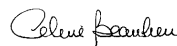
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2003





ADMINISTRATEURS (TRICES) du Bureau et personnel du siège social

PRÉSIDENTE

Céline Beaulieu, inh.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région de Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-St-Laurent

Francine Lehoullier, inh.

Johanne Roy, inh.

Région de Montréal

Eric Cardin, inh.

Johanne Fillion, inh.

Gaétane Ricard, inh., de septembre 2002 à janvier 2003

Peter Vallinis, inh.

Michèle Vincent Félix, inh.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Josée Gosselin, inh.

Région de la Montérégie

Nathalie Bérard, inh.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

André Tessier, inh.

Région de l'Estrie

Francine Gagnon, inh.

Région Saguenay - Lac St-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

Michèle Tremblay, inh.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Claude Beaudoin

Marc-André Gosselin

Suzanne Maisonneuve Benoit

COMITÉ ADMINISTRATIF

Céline Beaulieu, présidente

André Tessier, 1er vice-président

Johanne Fillion, 2ième vice-présidente

Peter Vallinis, trésorier

Marc-André Gosselin, administrateur nommé par
l'Office des professions

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Josée Prud'Homme, Adm. A, directrice générale et secrétaire

Me Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale

Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles

Line Prévost, inspectrice

Clémence Carpentier, secrétaire administrative

Béatrice Janevski, secrétaire-réceptionniste

Cathy Voyer, secrétaire à l'inspection

et aux affaires professionnelles

Janine Lagüe, commis comptable

SYNDIC

Joële Larivière, inh., syndic
Francine Poirier, inh., syndic adjointe
Denise Roy, inh., syndic correspondante
Armindo Fernandes, syndic correspondant

COMITÉ DE DISCIPLINE

Me Micheline Leclerc, présidente
Nicole Béhrer, inh.
Jean-Marc Desmeules, inh.
Carole Gauvin, inh.
Maryse Labbé, inh.
Daniel Prévost, inh.
Diane Tanguay, inh.
Me Andrée Lacoursière, secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION

Pascal Bergeron, inh.
Richard Di-Lallo, inh.
Chantal Doucet, inh.
Benjamin Bonneau, représentant du public
Denise Girard, représentante du public

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres :

Marie-Claude Genest, inh., présidente
Jacinthe Bélanger, inh., vice-présidente
France St-Jean, inh. jusqu'à décembre 2002
Daniel Smith, inh.
Rita Troïni, inh.,
Martine Gosselin, inh., depuis janvier 2003

Inspecteurs :

Isabelle Beaudry, inh.
Gaby Bellerose, inh.
Diane Bergeron, inh.
Évelyne Bergeron, inh.
Yves Campbell, inh.
Danielle Lajeunesse, inh.
Solange Larose, inh.
Michelle Larue, inh.
Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.
Line Prévost, inh.
Yvon Proulx, inh.
Daniel Smith, inh.
France St-Jean, inh.

COMITÉ DE LA FORMATION DE L'OPIQ

Johanne Fillion, inh., B.Sc. présidente
Jean-Pierre Fons, représentant du ministère de l'Éducation
du Québec
Peter Ross, représentant de la Fédération des cégeps
Élaine Paré, représentante de la Fédération des cégeps
Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS ET DU TOURNOI DE GOLF

Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
Yvon Proulx, inh.
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire
France St-Jean, inh.,

Collaboratrices :

Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.
Clémence Carpentier, Béatrice Janevski et Cathy Voyer,
secrétaires à l'OPIQ

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

PUBLICATIONS

Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles

Collaborateurs

Ruth Banville, inh.
Sylvie Bégin, inh.
Roger Bellerose jr, inh.
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
Luce Plamondon, inh., recherchiste
Daniel Smith, inh., chroniqueur, recherchiste
Josée Prud'Homme, Adm.A, directrice générale et secrétaire

COMMUNICATIONS

Céline Beaulieu, inh., présidente
Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

Conseiller

Louis Boivin, Sphère communication

FORMATION CONTINUE

Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles
Johanne Fillion, inh., B.Sc.



L'année qui se termine en avril 2003 coïncide avec la dernière année de mon mandat à la présidence de l'Ordre.

Si je me remémore la première année de ce mandat présidentiel, deux dossiers majeurs en étaient à leurs premiers balbutiements. Ces deux dossiers retenaient pratiquement toute notre attention, soit la mise à jour du système professionnel et la mobilité de la main-d'œuvre au niveau canadien.

Il est remarquable que ces deux dossiers se soient finalisés dans l'année qui se termine.



Céline Beaulieu, inh.,
Présidente

R A P P O R T D E L A présidente

En avril dernier, nous étions tous dans l'attente du sort réservé au premier rapport d'étape du groupe de travail ministériel, communément appelé le rapport Bernier. Comprenant toute l'importance des enjeux qui se dessinaient, nous avons alors entrepris une tournée provinciale afin de renseigner les membres sur les changements majeurs anticipés. Plus de vingt rencontres se sont tenues dans diverses régions et villes du Québec. Plus de 27% des inhalothérapeutes furent rencontrés. La tournée s'est terminée en juin 2003 au même moment qu'était adoptée la Loi 90.

Cette loi vient légaliser, harmoniser et reconnaître notre pratique professionnelle qui a évolué de façon incroyable au cours de la dernière décennie. D'une profession qualifiée de technique, l'inhalothérapie s'est vu reconnaître tout l'aspect de jugement clinique davantage requis pour exercer cette profession. Le nouveau champ de pratique reflète bien cette réalité et les sept activités réservées viennent renforcer l'apport non négligeable que l'inhalothérapeute procure dans la prestation des soins de santé.

Certes, nous avons fait les représentations nécessaires auprès des instances décisionnelles mais nous tenons à remercier le docteur Roch Bernier et toute son équipe, pour l'excellence de leurs travaux mais surtout pour l'exploit qu'ils ont accompli. Plusieurs demeuraient sceptiques voire pessimistes et ne croyaient aucunement à la possibilité de moderniser la législation professionnelle dans le secteur de la santé où vingt-six ordres sont représentés.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi 90 en janvier 2003, nous venons de franchir la première étape d'une modernisation qui s'avérait plus que nécessaire. Il reste à tous les acteurs : le gouvernement et les différents ministères ; les ordres professionnels ; les diverses associations et les fédérations ; les employeurs et les gestionnaires ; et finalement tous les professionnels ; à déployer toute l'énergie et la volonté nécessaires afin que les professionnels de la santé de demain oeuvrent en totale interdisciplinarité et ce, dans le but ultime de fournir les meilleurs soins que la population québécoise est en droit de recevoir.

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente le nouveau champ de pratique de l'inhalothérapeute.



CHAMP DE PRATIQUE

Contribuer à l'évaluation de la fonction cardiorespiratoire à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique. Contribuer à l'anesthésie et traiter des problèmes qui affectent le système cardiorespiratoire.

LES ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX INHALOTHÉRAPEUTES :

- Effectuer l'assistance ventilatoire, selon une ordonnance
- Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance
- Effectuer des épreuves de la fonction cardiorespiratoire, selon une ordonnance
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes sous anesthésie, y compris la sédation-analgésie, ou sous assistance ventilatoire
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance
- Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance
- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique ou dans une ouverture artificielle ou dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal.

L'autre dossier qui a connu une évolution des plus positives, est le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre au niveau canadien.

L'an dernier à pareille date, les négociations étaient pratiquement rompues. Deux ententes avaient été paraphées, une entre le Québec et l'Ontario et une autre entre la Société canadienne des thérapeutes respiratoires et les associations des autres provinces. Beaucoup d'embûches restaient à solutionner. Nous avons toutefois continué à échanger avec nos homologues canadiens et nous en sommes venus en novembre dernier, à une entente de mobilité pan-canadienne. Nous sommes très fiers du développement de ce dossier et tenons à remercier tous les intervenants qui ont permis de finaliser cette entente à la satisfaction de toutes les parties.

Durant le dernier exercice, nous avons soumis aux membres de l'Ordre un projet de Règlement de formation continue obligatoire. On peut dire que ce projet a suscité beaucoup de réactions. Les opinions s'étaient d'un extrême à l'autre, soit un refus total ou un accord inconditionnel. À la demande des membres, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue à Trois-Rivières. Certains étaient totalement contre mais beaucoup de questionnement et d'incompréhension dans l'application d'un tel règlement ressortaient alors.

Les membres du Bureau de l'Ordre ont donc décidé de reporter l'adoption du projet de Règlement de formation continue obligatoire et ils ont mandaté la présidente et la directrice générale à effectuer une tournée provinciale afin d'informer les inhalothérapeutes et également prendre note des suggestions de modification dudit projet de règlement.

À l'heure actuelle, sept des douze rencontres planifiées se sont déroulées. C'est en juin 2003 que la consultation prendra fin et qu'un bilan des commentaires sera présenté aux membres du Bureau qui alors décideront soit de l'adoption, de la modification ou du retrait de ce projet de Règlement de formation continue obligatoire.

Ce rapport annuel demeure limitatif et n'est qu'un sommaire des dossiers traités, mais je ne peux terminer sans souligner l'excellent travail fourni par la permanence de l'Ordre ainsi que tous les inhalothérapeutes qui ont œuvré dans les divers comités sans lesquels l'Ordre ne pourrait remplir son mandat premier de protection du public.



**Céline Beaulieu, inh.,
Présidente**



C'est avec un plaisir renouvelé que je vous présente le rapport annuel pour l'exercice financier 2002-2003 de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec et ce, pour une huitième année consécutive. Nul doute que l'année fût marquée de grands changements tant pour les inhalothérapeutes que pour l'organisation.

Ainsi, la loi 90 a vu le jour modifiant le cadre législatif de la pratique non seulement des inhalothérapeutes mais également d'un ensemble de professionnels du réseau de la santé. Certes, cette loi reconnaît l'expertise et la contribution des inhalothérapeutes en soins cardiorespiratoires mais encore faut-il en saisir les opportunités ! Le travail en équipe interdisciplinaire est dorénavant consacré par cette loi mais il faudra mettre en commun toute la volonté et le désir qui nous animent d'améliorer et



Josée Prud'Homme, Adm.A.
Directrice générale
et secrétaire de l'Ordre

R A P P O R T D E L A directrice générale et secrétaire

d'organiser les soins au mieux être des clientèles que nous desservons. Nous suivrons de près l'évolution de cette loi et de la profession et nous demeurerons disponibles pour les inhalothérapeutes et tous les autres partenaires.

Par ailleurs, notre organisation a aussi connu de grands changements cette année. Ainsi, nous avons procédé à l'embauche d'un inspecteur permanent pour la surveillance générale de l'exercice et pour les enquêtes particulières des compétences ; les locaux du siège social sont maintenant localisés dans un nouvel édifice du centre-ville et le site Internet est en voie de modernisation.

Je vous invite à parcourir l'ensemble du rapport annuel afin de constater l'ampleur du travail accompli au cours du présent exercice. Afin d'en faciliter la lecture, je ferai état des principaux dossiers à la direction générale :

- Application de la loi 90
- Pénurie des inhalothérapeutes
- Ressources humaines et financières
- Profil national des compétences à l'entrée dans la pratique
- Communications - Promotion de la profession

Application de la loi 90

L'adoption de la loi 90 n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre. Oui, nous avons atteint notre objectif mais beaucoup de travail reste à faire. Ainsi, afin d'éviter des bris de service et d'assurer l'application de la loi en toute harmonie, nous avons dû rédiger des règlements de délégation d'activités sous forme de clause grand-père d'une part, et d'autre part, des règlements permettant entre autres aux externes en inhalothérapie et aux étudiants en techniques d'inhalothérapie de poser les activités qui sont réservées aux inhalothérapeutes. Au moment de mettre sous presse ces projets de règlement étaient à l'étude à l'Office des professions.

Pénurie d'inhalothérapeutes

Comme je le mentionnais dans mon rapport de l'année dernière, les travaux du groupe de la planification de la main-d'œuvre sont terminés et le rapport a finalement été publié à l'automne 2002. Ce document est maintenant disponible à la section documentation, sous la rubrique publication du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est www.msss.gouv.qc.ca.

Ce rapport fait état de la situation de pénurie qui sévit au sein de la profession, situation pour le moins préoccupante. Plusieurs actions ont déjà été entreprises notamment l'augmentation du nombre d'étudiants admis au programme de technique en inhalothérapie dans la plupart des collèges.

En ce qui concerne l'Ordre professionnel, nous avons, suite aux pressions des employeurs et à la situation qui prévaut, élaboré en collaboration avec le Collège des médecins, un *Règlement modifiant le Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins*. Ce règlement est entré en vigueur au mois de juin 2002 et permet aux étudiants en techniques d'inhalothérapie ayant complété avec succès les deux premières années du programme, de poser trois des actes délégués aux inhalothérapeutes sous certaines conditions. L'externat en inhalothérapie n'est pas la panacée mais bien une solution parmi tant d'autres pour pallier à la pénurie et supporter les inhalothérapeutes dans la prestation des soins tout en protégeant le public.

Nous savons d'ores et déjà que plusieurs établissements effectuent des réorganisations des soins et services en leurs murs. Le vieil adage choisir le bon professionnel au bon endroit est plus que jamais d'actualité. Les inhalothérapeutes ont déjà fait preuve de créativité et d'ouverture à cet égard. Il faut continuer la réflexion



et poursuivre les discussions afin d'utiliser au maximum les compétences professionnelles de tous les intervenants. En cela l'Ordre supporte les inhalothérapeutes et nous sommes toujours disponibles pour répondre aux interrogations et aux inquiétudes des milieux. La loi 90 est d'ailleurs un outil non négligeable à la réflexion et aux changements rendus nécessaires.

Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Au cours de l'année 2002-2003, nous avons accueilli au sein de l'équipe, une nouvelle recrue en la personne de madame Line Prévost laquelle occupe la fonction d'inspecteur au sein de l'inspection professionnelle. En effet, le Bureau de l'Ordre a consenti à créer un nouveau poste permanent suite aux difficultés que nous éprouvons année après année à rencontrer nos objectifs de surveillance générale de l'exercice. La pénurie d'inhalothérapeutes a un impact majeur sur la capacité des employeurs à libérer les professionnels faisant partie de l'équipe bénévole de l'inspection professionnelle. L'inspection professionnelle étant à la base même de la protection du public, il est impératif de fournir les ressources nécessaires à la réalisation de cette mission. C'est donc avec joie et grand soulagement que le Comité d'inspection professionnelle a accueilli madame Prévost.

De plus, au chapitre des ressources humaines, devant la recrudescence des plaintes au bureau du Syndic, le Bureau de l'Ordre a décidé d'embaucher sur une base permanente madame Joëlle Larivière, syndic de l'Ordre à raison de 4 jours/semaine. Nous sommes à même de constater que l'application de la loi 90 alliée au Règlement autorisant les externes à poser certains actes, fait en sorte que les activités reliées au secteur des plaintes sont en croissance et ce, tant au niveau des plaintes déontologiques que des compétences professionnelles.

Dans un autre ordre d'idées, le bail venant à échéance, nous avons dû effectuer une étude de marché de la situation de l'immobilier en terme de location d'espaces de bureaux. La pénurie de logements ne sévit pas seulement pour les individus mais aussi pour le marché corporatif. Ainsi, après étude des différentes avenues possibles en fonction des besoins de l'organisation et de nombreuses discussions, le Bureau a décidé de ne pas renouveler le bail avec le Faubourg Ste-Catherine mais plutôt de déménager le siège social au 1440 Ste-Catherine Ouest.

D'autre part, je suis fière de vous présenter les résultats financiers pour l'exercice 2002-2003. Malgré l'embauche d'un inspecteur, de la syndic et de l'augmentation globale des activités, nous avons réussi à dégager un léger surplus budgétaire de 11 000 \$. Nous avons réussi à ce jour, à faire plus en limitant les dépenses au maximum et ce, grâce à la contribution de tous et chacun. Je vous invite d'ailleurs à consulter les états financiers vérifiés qui figurent dans le présent rapport pour apprécier les résultats.

Profil national des compétences à l'entrée dans la pratique

Comme en fait état la présidente dans son rapport, nous avons finalement signé une entente de mobilité pan-canadienne pour les inhalothérapeutes. Ce dossier a enfin connu un aboutissement plus que satisfaisant puisque nous en sommes même à l'étape de la révision du profil national des compétences à l'entrée dans la pratique et que pour la première fois dans l'histoire, les organismes de réglementation sont partie prenante du processus. Nous pouvons sans hésitation déclarer « Mission accomplie » ! Au moment d'écrire ces lignes, le profil national est en cours de validation auprès de 700 inhalothérapeutes à travers le pays. L'adoption de ce nouveau profil par le Consortium en thérapie respiratoire devrait avoir lieu au début de l'automne. Nul doute que cette nouvelle collaboration au sein de la profession sera

profitable pour les inhalothérapeutes. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les inhalothérapeutes qui se sont impliqués dans ce dossier et particulièrement monsieur Louis-Phillip Belles-Isle.

Communications

Nos efforts de communication se poursuivent afin de faire connaître la profession à la population mais également à un public intéressé au domaine de la santé. De plus, grâce à une subvention du ministère de l'Éducation, nous avons été en mesure de produire un Cd Rom d'information sur la profession que nous avons distribué à plus de 800 conseillers et conseillères en orientation ainsi qu'à quelques maisons d'enseignement. Nous remercions le ministère de l'Éducation de sa collaboration à la réalisation de ce projet qui sans cela, n'aurait jamais vu le jour.

Lors de la tournée provinciale que la présidente et moi-même avons effectuée au printemps 2002, nous avons rencontré plusieurs inhalothérapeutes et nous avons discuté de la possibilité de remettre sur pied la *Semaine de l'inhalothérapeute*. Il me fait plaisir d'annoncer que cet événement aura lieu à l'automne 2003. Nous travaillons ce projet en partenariat avec l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec et le Syndicat québécois des employés et employés de service (SQUEES) section local 298. Je remercie les syndicats de leur collaboration à la réalisation de cette semaine consacrée aux inhalothérapeutes.

Par ailleurs, comme par le passé, j'ai participé à l'organisation du 4^{ième} colloque sur l'interdisciplinarité, qui a eu lieu les 21 et 22 mars 2003 à Québec, sous le thème « *Le maintien des compétences ; Un enjeu professionnel !* ». Ce colloque fut un succès et c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté de participer à l'organisation du 5^{ième} colloque qui se tiendra en 2005. Il est très enrichissant tant sur le plan personnel que professionnel, de côtoyer des personnes d'autres professions. C'est un privilège de faire partie de l'organisation de cet événement.

Conclusion

Je ne saurais conclure ce rapport annuel sans exprimer toute ma fierté et ma gratitude envers toute l'équipe de l'Ordre. Bien que nous soyons peu nombreux au sein de la permanence, c'est toujours avec dynamisme et dévouement que nous assurons la réalisation des orientations fixées par le Bureau. Toute l'énergie qui m'anime à poursuivre encore et encore la réalisation de notre mission est soutenue par la confiance que m'accordent les administrateurs et particulièrement la présidente. Je remercie chaleureusement tous les membres des comités et les inhalothérapeutes qui ont participé à l'évolution des dossiers de l'Ordre au cours de l'année, malheureusement je ne me permettrai pas de les nommer de peur d'en oublier.

Je termine donc ce rapport avec le sentiment que nous avons atteint nos objectifs annuels et avec la certitude que l'avenir est empreint de promesses.



La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,

Josée Prud'Homme, Adm. A



Le Bureau a tenu quatre réunions régulières, une réunion extraordinaire et 4 conférences téléphoniques.

Les administrateurs ont notamment :

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- procédé à l'étude des projets de règlements à adopter en vertu de l'application de la loi 90
- procédé à l'étude du projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre
- entériné l'entente de mobilité de la main-d'œuvre pan-canadienne
- décidé de participer à l'élaboration d'un profil national des compétences à l'entrée dans la pratique

R A P P O R T D ' A C T I V I T É S du Bureau et du comité administratif

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- procédé à la réinscription au Tableau et imposé des stages de perfectionnement ;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement ;
- adopté le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'année 2002-2003 ;
- imposé un stage de perfectionnement et limité un permis ;
- fixé au 20 septembre 2002, la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre à l'hôtel Delta de Trois-Rivières ;
- reconnu une équivalence partielle et imposé un cours didactique et un stage clinique en anesthésie ainsi qu'un examen.
- prévu la tenue du congrès 2004 à l'hôtel Sheraton de Laval les 24 et 25 septembre.
- tenu une assemblée générale extraordinaire tel que demandé par les membres, le 16 janvier 2003 à Trois-Rivières ;
- délégué au comité administratif, en vertu de l'article 96 du Code des professions, le pouvoir de confier à une personne le mandat d'effectuer toute enquête à l'égard d'infractions décrites à l'article 189 du code et de demander tout mandat ou télémandat de perquisition et d'autoriser une personne à signer au nom de l'Ordre une demande à cet effet ;
- signé un bail de location des locaux du siège social de l'Ordre au 1440 rue Ste-Catherine Ouest pour une période de 8 ans soit du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2010.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- adopté les prévisions budgétaires 2002-2003 ;
- procédé à la mise à jour et à l'acquisition de matériel informatique ;
- prolongé l'entente de service de madame Joëlle Larivière, syndic de l'Ordre, avec le Centre hospitalier de Verdun à raison de 4 jours/semaine pour un contrat d'une année;
- procédé à l'embauche d'un inspecteur permanent à l'inspection professionnelle à raison de trois jours semaine ;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice 2001-2002;
- décidé de créer un CD Rom d'information sur la profession à l'intention des conseillers et conseillères en orientation ;
- décidé que l'amortissement relatif à l'équipement informatique soit étalé sur une base triennale ;
- reconduit le programme incitatif pour les 35 nouveaux inscrits aux deux certificats universitaires existants en inhalothérapie et anesthésie soit un remboursement des frais de cours après réussite dudit cours ;
- décidé d'amortir sur 8 ans les coûts liés à l'acquisition du mobilier de bureau et les améliorations locatives des nouveaux locaux du siège social ;
- décidé de commanditer l'événement Défi relais synergie de l'Association pulmonaire du Québec ;
- procédé au développement d'un logiciel informatique pour les rapports d'inspection professionnelle.



ÉLECTIONS

- procédé à l'élection des membres du comité administratif .

REGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- adopté le Règlement modifiant le Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec ;

NOMINATIONS

- procédé à la nomination de :
 - mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire, respectivement déléguée et substitut au Conseil Interprofessionnel du Québec ;
 - maîtres de stages ;
 - monsieur Émido Farias, inh., récipiendaire du Prix Mérite du CIQ ;
 - madame Gaétane Ricard, inh, administrateur de la région de Montréal, poste laissé vacant pas la démission de monsieur Martin Comtois ;
 - monsieur Jean-Marc Desmeules, inh, membre du comité de discipline pour un mandat de trois ans;
 - mesdames Jacinthe Bélanger, inh et Marie-Claude Genest, inh, membres du comité d'inspection professionnelles pour un mandat de deux ans.

INSCRIPTIONS ET RADIATIONS AU TABLEAU

- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés du programme « Techniques d'inhalothérapie » ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ ;
- radié du Tableau des membres de l'Ordre les membres qui n'ont pas renouvelé leur inscription soit pour non paiement de la cotisation, abandon de l'exercice ou retraite.
- procédé à la réinscription de membres qui avaient été radiés pour non paiement de la cotisation

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu cinq réunions régulières et une conférence téléphonique.

Le comité administratif doit s'acquitter des tâches et des responsabilités prévues au Code des professions et notamment il a :

DOSSIER PROFESSIONNEL

- étudié la modification à apporter au Code de déontologie eu égard à la loi 180 ;
- étudié l'entente de mobilité pan-canadienne ;
- reconnu une équivalence partielle et imposé des cours et des stages à deux candidats étrangers ;
- décidé de mettre sur pied la Semaine de l'inhalothérapeute en collaboration avec les syndicats APIQ et SQEES, section local 298 ;
- élaboré une ébauche de projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre ;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- procédé à la réinscription au Tableau et imposé des stages de perfectionnement ;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement ;
- limité un permis et imposé un stage de perfectionnement suite à une enquête particulière des compétences d'un membre;
- autorisé des candidats à se présenter à l'examen de l'Ordre suite à l'étude de leurs demandes d'équivalences;
- fixé la date de l'examen d'admission pour les demande d'équivalence aux 27 mai 2003 ;
- délivré des permis aux personnes ayant réussi l'examen de l'Ordre ou présentant un diplôme en techniques d'inhalothérapie selon les conditions prescrites ;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- procédé à la radiation de membres pour non-paiement de la cotisation, abandon de l'exercice ou retraite ;
- adopté le rapport annuel 2001-2002.
- accepté la démission de monsieur Guy Alain à titre de syndic correspondant

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- étudié les rapports financiers périodiques ;
- étudié les prévisions budgétaires 2003-2004 et en a recommandé l'adoption au Bureau ;
- étudié les propositions pour la relocalisation du siège social ;
- autorisé le paiement de 500\$ pour l'adhésion à l'Alliance nationale des organismes de réglementation.

NOMINATIONS

Le comité administratif a procédé à la nomination de:

- madame Martine Gosselin, inh, membre et secrétaire du comité d'inspection professionnelle
- madame Rita Troini et monsieur Daniel Smith, membres du comité d'inspection professionnelle.
- madame Carole Gauvin inh., membres du comité de discipline pour un mandat de 3 ans ;
- maîtres de stages ;
- messieurs Louis-Phillip Belle-Isle, Bernard Cadieux et Richard DiLallo, scrutateurs pour le dépouillement du scrutin du 21 mai 2003.



La coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles a pour fonction de coordonner les activités de l'inspection professionnelle, de la réinscription au Tableau des membres, des publications de l'Ordre et des communications ainsi que de la formation continue. Elle assure également le lien entre certains des comités cités et les administrateurs du Bureau. C'est avec plaisir que je vous invite à lire dans les pages qui suivent, les réalisations de ces divers comités pour l'exercice financier 2002-2003.



Martine Gosselin, inh.,
Coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles

R A P P O R T D E L A coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

L'année en cours a été marquée de plusieurs changements au sein des activités du comité d'inspection professionnelle. Une augmentation du nombre de visites de surveillance générale de l'exercice, combinée avec l'informatisation des rapports de visite et l'engagement d'un inspecteur permanent font en sorte que le comité est plus actif que jamais.

Nous avons maintenu la parution trimestrielle de la revue *l'inhalo*. De plus, l'Ordre a retenu les services d'une autre firme dans le but de revoir la présentation et le concept graphique de la revue.

Le *Programme de formation continue 2002-2003* a connu une augmentation du nombre d'inscriptions comparativement à l'année précédente. Le programme de formation a su répondre aux besoins des inhalothérapeutes en dispensant des activités de formation continue et ce, toujours selon les suggestions des participants.

Au plan des communications, l'OPIQ a participé activement à divers événements. Pour plus d'information, je vous invite à lire la section concernant les communications.

À la lecture de ce rapport annuel, vous serez à même de constater que nous avons accueilli parmi nos rangs, plusieurs anciens membres désirant effectuer un retour à la profession ainsi que des nouveaux membres notamment, auprès de nos voisins ontariens.

Je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs du Bureau et la directrice générale de la confiance qu'ils m'accordent ainsi que tous les collaborateurs qui m'ont assistée et orientée dans mes fonctions auprès des divers comités. Je tiens spécialement à remercier les membres du comité d'inspection professionnelle et les inspecteurs qui ont travaillé sans compter les heures.

Coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles,
Martine Gosselin, inh,



FORMATION CONTINUE

La formation continue a connu une augmentation du nombre d'inscriptions comparativement à l'année précédente passant ainsi de 529 participants en 2002 à 591 en 2003. Pour la première fois cette année, nous avons offert une formation de 30 heures en ventilation mécanique qui a été fort appréciée des inhalothérapeutes. Plusieurs autres secteurs d'activité de l'inhalothérapie ont été couverts dans le programme 2002-2003.

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Conformément au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation.

R A P P O R T D ' A C T I V I T É S des comités

Par ailleurs, l'OPIQ a rendu disponibles aux inhalothérapeutes en régions qui en ont fait la demande, certaines formations offertes au sein du programme de même que des formations des programmes antérieurs. Nous avons aussi accrédité plusieurs formations organisées par les centres hospitaliers.

La coordonnatrice et Mme Johanne Fillion ont tenu quatre rencontres au cours de cet exercice afin d'élaborer le programme de formation continue pour l'année 2003-2004. Le comité, toujours soucieux d'offrir des activités de formation actuelle, innove en offrant une formation sur l'insertion de cathéter intraveineux. Nous avons élaboré le programme de formation 2003-2004 à partir des suggestions émises par les inhalothérapeutes et des nouvelles dispositions de la loi 90. Le comité de la formation espère que ce programme connaîtra à nouveau un franc succès.

Nous désirons remercier tous les formateurs qui, grâce à leur implication, permettent aux inhalothérapeutes de maintenir et de développer leurs connaissances. Nous remercions également tous les partenaires de ce programme. Il s'agit des compagnies Astra Zeneca, Brathwaites Olivier médical, Roxon Burdick, Tyco Médical ainsi que les deux organisations syndicales soit l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) et le Syndicat québécois des employés et employées de service (SQEES) section local 298 FTQ. Enfin, les membres du comité tiennent aussi à remercier les inhalothérapeutes qui, année après année, participent aux diverses activités de formation de l'OPIQ. La reconnaissance des inhalothérapeutes passe par les compétences et la formation de ceux-ci.

Autres activités et réalisations du comité

- Participation au forum de la formation continue du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Accréditation pour des fins d'unités d'éducation continue (U.E.C), de différentes formations hors du programme de l'OPIQ.
- Recherche de commandites pour le programme de formation continue 2003-2004.
- Participation au SICHUM.

Au cours de cet exercice, 13 dossiers de réinscriptions à titre de membres actifs au Tableau de l'Ordre, ont été traités dont 11 nouveaux. Tous les dossiers ont fait l'objet d'un suivi. Selon la procédure établie, le candidat doit, dans un premier temps, compléter un questionnaire. Ce dernier nous renseigne entre autres, sur son expérience professionnelle et permet au candidat d'auto-évaluer ses connaissances générales. À la réception du questionnaire, la coordonnatrice analyse le dossier professionnel du candidat. S'il existe des doutes raisonnables concernant ses connaissances, celui-ci doit subir une évaluation écrite plus approfondie ainsi qu'une entrevue sur les cas cliniques. Par la suite, la coordonnatrice achemine au Bureau de l'Ordre une recommandation de stages de perfectionnement et ou de cours didactiques dans les secteurs où des lacunes importantes ont été identifiées. Dans le cas où les lacunes s'avèreraient de moindre importance, des stages d'appoint sont alors recommandés.

Ainsi, suite à l'étude du questionnaire, tous les candidats ont dû compléter une évaluation écrite et passer une entrevue de cas cliniques. Les candidats évalués ont dû effectuer des stages de perfectionnement ou d'appoint, selon le cas.

De ces 11 nouveaux dossiers, 4 candidats ont complété leurs stages, les autres dossiers sont toujours actifs à ce jour. En ce qui concerne le suivi des dossiers des années antérieures, 1 candidat a choisi d'abandonner les procédures en cours de route. Les autres dossiers sont terminés. Deux des candidats n'ont pas rempli les conditions de recertification du BCLS ou complété le stage en enseignement sur l'asthme et la MPOC.

Le suivi de tous les dossiers, ainsi que celui des stages de perfectionnement et d'appoint, a été assuré par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.



PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Publications

l'inhalo

Beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés à faire de la revue *l'inhalo* un outil de référence et de communication qui reflète le plus fidèlement possible la profession.

Pour une sixième année, la firme Communications Publi-Services inc. fut responsable de la coordination et de la recherche de publicité. Nous avons connu pour cet exercice, une année record des ventes publicitaires. Nous remercions d'ailleurs nos précieux partenaires. Pour la prochaine année, suite à un appel d'offre, la firme *Quand le chat est parti...* assurera le montage et la conception graphique de la revue et Communications Publi-Services inc. se chargera exclusivement des ventes publicitaires. La coordonnatrice en profite pour remercier toute l'équipe de Publi-Services pour leur précieuse collaboration et leur excellent travail au cours des six dernières années.

En terminant, la coordonnatrice tient à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collaborateurs entre autres à *Quand le chat est parti...* et à souligner l'excellent travail de tous ceux qui se sont impliqués cette année.

Communications

Pour assurer sa visibilité, l'OPIQ a participé à plusieurs événements ou a été représenté au sein de divers organismes.

La coordonnatrice est maintenant membre du comité des directeurs du forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec. Outre, les tâches régulières, la coordonnatrice a comme mandat, en collaboration avec des représentants d'autres ordres professionnels, la planification et l'organisation de formations diverses et de la journée du Forum de l'inspection du CIQ

Lors de la 1^{ère} Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac, l'OPIQ était représenté par Mme Michelle Vincent Félix qui a agi à titre de conférencière. La coordonnatrice la remercie de son implication.

L'OPIQ a tenu un kiosque d'information à l'occasion de la 33^{ième} Conférence mondiale sur la tuberculose et la santé respiratoire qui a eu lieu cette année au Palais des congrès.

La coordonnatrice a participé à plusieurs rencontres avec les inhalothérapeutes impliqués dans le projet pilote HMR-OPIQ qui avait pour but d'évaluer la place des comités de pairs au niveau du maintien des compétences et de l'amélioration de la pratique.

Par le biais du ministère de la Santé et des Services sociaux, il nous est possible de participer annuellement au Salon Éducation Formation Carrière. Ce salon fut un franc succès tout comme pour les années précédentes. La coordonnatrice désire remercier l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, le Centre hospitalier de Verdun ainsi que les compagnies Vitalaire Santé et Bratwhaites Olivier Médical pour le prêt d'équipements. La coordonnatrice désire aussi remercier les 10 inhalothérapeutes qui bénévolement, ont contribué au succès de ce salon. L'Ordre sera à nouveau présent lors de l'édition 2004 du salon.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE.

Comme à chaque année, afin d'assumer sa responsabilité en matière de protection du public, le comité d'inspection professionnelle doit procéder à la surveillance générale de l'exercice de la profession. Pour ce faire, il doit adopter un programme annuel. Ce programme prévoit, notamment, la visite d'un nombre défini d'établissements, choisis au hasard où œuvrent des inhalothérapeutes dans les différentes régions du Québec.

Par l'intermédiaire de ses enquêteurs, le comité évalue la pratique et identifie, le cas échéant, les lacunes de l'exercice professionnel. De plus, il a le pouvoir et le devoir de formuler les recommandations nécessaires, d'une part, pour corriger les lacunes et, d'autre part, pour maintenir et améliorer la qualité des soins et services offerts à la population.

Ainsi cette année, le Bureau ayant accepté de procéder à l'embauche d'un inspecteur permanent, le nombre de visites de surveillance générale annuelle a été augmenté à 26 établissements. Des 26 établissements inscrits au calendrier, 20 ont été visités, l'écart étant attribué à la pénurie d'inhalothérapeutes d'une part, et d'autre part, à la rédaction des rapports de visites. En effet, la pénurie qui sévit présentement a un impact sur notre capacité à obtenir des libérations de nos inhalothérapeutes agissant à titre d'inspecteurs pour le CIP.

De plus, cette année, le comité d'inspection a poursuivi la révision des procédures d'inspection et la documentation s'y rattachant ainsi que l'informatisation des rapports de visites afin de permettre une surveillance accrue de la pratique générale à travers la province.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Secteurs d'activités des établissements visités

- Soins cardiorespiratoires généraux : 15
- Soins critiques : 10
- Assistance anesthésique : 10
- Épreuves diagnostiques : 10
- Polysomnographie : 2
- Soins à domicile : 7
- Cardiologie : 1

Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements : 326

Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétrospections : 189

Nombre d'inhalothérapeutes inspectés : 112



ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Au cours de cet exercice, le comité d'inspection professionnelle a été saisi de trois demandes d'enquête sur la compétence professionnelle d'inhalothérapeutes. Dans un premier cas, après enquête, l'inhalothérapeute s'est vu limiter le droit d'exercer dans les secteurs de la plainte et a dû compléter des stages de perfectionnement. Ces stages ne sont encore complétés avec succès jusqu'à maintenant. Après enquête, le deuxième dossier a lui aussi, mené à la limitation du droit d'exercer. Des stages ont été imposés, mais seront complétés à une date ultérieure. Un dossier ne relevait pas de la compétence du CIP

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

- Recrutement et formation de 2 nouveaux inspecteurs;
- Planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2003-2004;
- Participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec;
- Rapport des activités du comité au Bureau;
- Planification et tenue des journées de l'inspection professionnelle;
- Développement et mise en place d'un outil informatique pour faciliter la rédaction des rapports de visite;
- Collaboration avec les autres responsables de comités de l'Ordre;
- Correspondance auprès de membres : service de références et d'information sur les divers aspects de la profession;
- Participation à plusieurs formations concernant divers aspects de l'inspection professionnelle;
- Révision des outils d'évaluation de l'inspection particulière;
- Développement d'une définition de la compétence professionnelle propre au CIP.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité d'inspection professionnelle a tenu, dans le cadre du suivi de son programme de surveillance de l'exercice et d'amélioration de l'exercice, 11 réunions régulières, 2 réunions extraordinaires, 5 conférences téléphoniques.

RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS

Le 30^{ième} congrès de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec qui a eu lieu à Trois Rivières, les 20 et 21 septembre 2002, a connu un succès sans précédent. Près de 450 participants y assistaient. Le thème retenu *L'inhalothérapeute, au-delà de la technologie*, nous souligne que la pratique de l'inhalothérapie ne se limite pas à l'appareillage mais qu'elle est bien plus que cela. Au-delà de la technologie, il y a l'humain, le clinicien et les soins aux usagers de plus en plus adaptés à nos clientèles. Les inhalothérapeutes s'adaptent bien à l'évolution technologique et savent l'utiliser afin d'améliorer les soins aux usagers souffrant de problèmes cardiorespiratoires.

L'excellence des conférenciers et la diversité des conférences ne sont possibles que par la participation de tous, et sont tributaires de l'intérêt que portent nos conférenciers à la profession. Ils ont su cette année encore, susciter votre intérêt.

Nous désirons remercier chaleureusement nos partenaires pour leur importante participation, leur support et leur fidélité. Année après année, leur présence est essentielle.

Le Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec cette année a été attribué à Monsieur Emidio Farias pour sa participation au développement de la profession. Nous le félicitons et l'encourageons à poursuivre ses actions.



RAPPORT DU SYNDIC

Le bureau du syndic a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession. Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions, faire une enquête à ce sujet.

Au cours de l'année 2002-2003, six dossiers ont été traités au bureau du syndic.

Après enquêtes :

- deux dossiers ont donné lieu au dépôt d'une plainte devant le comité de discipline;
- trois dossiers n'ont pas donné lieu à un dépôt de plainte devant le comité de discipline;
- un dossier a donné lieu à une conciliation, en vertu des articles 123.6 et 123.7 du Code des professions.

Afin d'assurer la protection du public, la meilleure stratégie est la prévention par l'information tant au niveau du public qu'au niveau des professionnels inhalothérapeutes.

Durant l'année 2002-2003, nous avons traité 20 demandes qui nécessitaient des vérifications mais qui n'ont pas donné lieu à des enquêtes.

Nous tenons à vous rappeler l'importance de la « tenue de dossiers », qui demeure encore une lacune importante pour les professionnels inhalothérapeutes.

Finalement nous vous invitons à communiquer avec le Bureau du syndic pour toute autre information, ou à visiter le site Internet de l'OPIQ au lien « Protection du public. »

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003, le comité de discipline a procédé à l'audition d'une plainte qui avait été déposée lors de l'exercice financier précédent, ainsi que d'une nouvelle plainte déposée par la syndic de l'Ordre.

Dans le premier dossier, l'inhalothérapeute visée a été reconnue coupable par le Comité, des infractions suivantes :

- d'avoir omis de fournir des traitements d'aérosol thérapie alors que lesdits traitements étaient requis par prescription;
- d'avoir omis d'inscrire aux dossiers de plusieurs patients, les annotations requises par les normes applicables;
- d'avoir, dans le cadre d'un traitement d'inhalothérapie, inséré des notes sous la signature d'autrui;
- d'avoir eu un comportement contraire aux normes les plus élevées de la profession, comportement également non digne et mettant au surplus en péril la relation de confiance avec son client, à un moment où ses services professionnels étaient requis par une infirmière alors en situation d'urgence lors de l'accouchement d'un bébé.

L'intimée s'est vue imposer trois radiations temporaires de trois (3) mois chacune, à être servies concurremment, et deux (2) amendes de 2000.00\$ chacune.

Dans le second dossier, l'inhalothérapeute visée a plaidé coupable à toutes les infractions qui lui étaient reprochées soit notamment :

- d'avoir fait défaut d'établir une relation de confiance avec ses clients, en omettant de dispenser ses services d'une façon personnalisée;
- d'avoir fait défaut de respecter les normes les plus élevées, notamment en omettant, à plusieurs reprises, d'inscrire des données dans le dossier de clients.

L'intimée s'est vue imposer sept (7) radiations temporaires d'une période d'un (1) mois chacune, à être purgées concurremment, et deux (2) amendes totalisant 3 500.00\$.

Au 31 mars 2003, aucun dossier disciplinaire n'était actif.



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES

Les membres du comité se sont réunis à deux reprises aux cours du présent exercice. Durant cette période, le comité a été saisi du dossier relatif au projet de Règlement sur la formation continue obligatoire pour avis au Bureau de l'Ordre. De plus, la formation de base a également fait l'objet de plusieurs discussions au sein du comité.

Évidemment plusieurs autres dossiers d'intérêt ont été acheminés ou encore déposés pour information aux membres du comité notamment :

- L'agrément des maisons d'enseignement du Québec.
- Le développement du profil national des compétences à l'entrée dans la pratique.
- Loi 90 et ses impacts sur la formation de base et continue.

Comme vous pouvez le constater, la formation cette année a fait l'objet de plusieurs discussions et questionnements au sein de l'organisation et du comité. La prochaine année s'annonce également sous le signe de la formation puisque les nouveaux profils tant national que provincial feront l'objet d'études et de comparaisons. En terminant, je tiens à remercier madame Monique Laurin pour son implication et qui a dû quitter sa fonction au sein du comité en cours de mandat pour relever d'autres défis. Je profite également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au comité à monsieur Peter Ross, Directeur des études au Collège Vanier et pour remercier tous les membres du comité de l'intérêt qu'ils témoignent envers la profession.

Johanne Fillion, inh., B.Sc.

Présidente du comité de la formation

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Au cours de l'année, le comité de révision des plaintes a reçu une demande de révision d'une décision de la syndic de ne pas déposer de plainte devant le comité de discipline. Le comité s'est réuni à cette occasion et a conclu qu'il fallait maintenir la décision de la syndic et qu'il n'y avait donc pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.



Membres inscrits au Tableau :

Membres actifs :	2550
Membres non actifs :	207
Total :	2757

Répartition des membres selon le sexe :

Féminin :	2275
Masculin :	482

Permis délivrés :

Renouvellement :	2540
Nouveaux permis :	142
Réadmissions :	75
Temporaire :	0
Total :	22757

STATISTIQUES annuelles

Montant de la cotisation annuelle exigible avant le 31 mars 2002 :

Membres actifs :	290,00 \$
Membres non actifs :	140,00 \$
Membres hors-Québec :	217,50 \$

Radiations du Tableau au cours de l'année 2001-2002 :

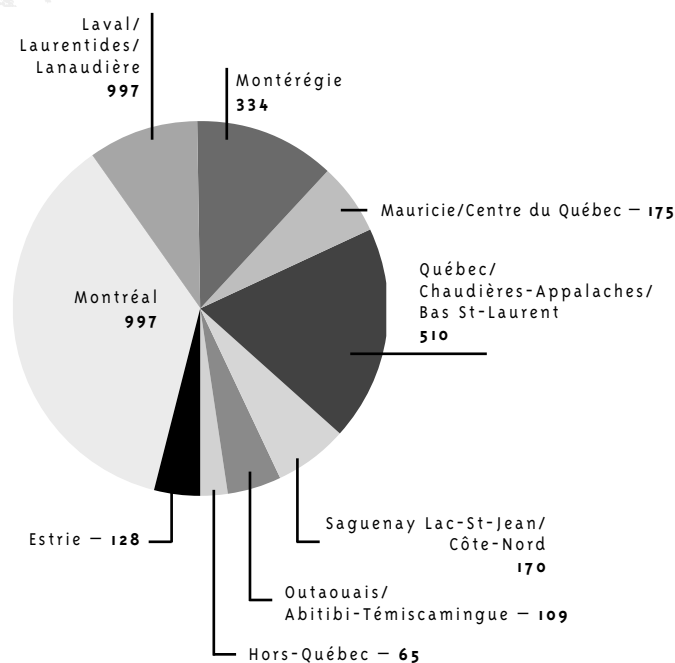
Abandon :	8
Décédé :	0
Disciplinaire :	0
Non-paiement :	25
Retraité :	8

Répartition des champs de pratique

Assistance à la ventilation	494
Assistance anesthésique	893
Calorimétrie	1
Cardiologie et hémodynamie	86
Centre d'enseignement sur l'asthme	102
Clinique anti-douleur	13
Électrophysiologie-Neurophysiologie	1
Enseignement en premiers soins (RCR)	1
Laboratoire physiologie respiratoire	243
Polysomnographie	65
Recherche	41
Rééducation respiratoire	99
Soins à domicile	
(épreuve diagnostique)	30
Soins à domicile (soins généraux)	277
Soins à domicile (VAP)	33
Soins cardiorespiratoires généraux	2018

NB : un inhalothérapeute peut oeuvrer dans plus d'un secteur d'activités

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION





RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
et états financiers

31 mars 2003

États financiers

Résultats	21
Évolution des soldes des fonds	21
Bilan	22
Flux de trésorerie	23
Notes complémentaires	23

Renseignements complémentaires

Annexe A	26
Fonds d'administration générale Congrès, Bureau de direction et services administratifs	
Annexe B	27
Fonds d'administration générale Frais généraux non répartis	

Aux administrateurs de :

L'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, S.E.N.C.

St-Eustache,
Le 6 juin 2003



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS

S. E. N. C.

EDMOND LAVALLÉE, C.A.
DANIEL HÉBERT, C.A.
MANON BINETTE, C.A.

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
Téléphone : (450) 491-1311 • Télécopieur : (450) 491-6521



RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2003

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS PROFESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSABILITÉ	TOTAL 2003	TOTAL 2002		
PRODUITS								
Cotisations et assurances	810 786	\$	-	\$	-	\$	777 925	\$
Administration et autres	53 177		-		-		38 683	
Congrès	113 950		-		-		103 408	
Formation continue	37 215		-		-		31 469	
Droits d'examens	652		-		-		652	
Publicité - L'Inhalo	52 545		-		-		49 024	
Tournoi de golf annuel	8 514		-		-		8 922	
Revenus de placements	9 228		923		6 378		23 312	
Ristournes	-		-		18 211		16 462	
	<u>1 086 067</u>		<u>923</u>		<u>24 589</u>		<u>1 111 579</u>	<u>1 049 857</u>
CHARGES								
Comités								
Inspection professionnelle	53 373		-		-		42 205	
Syndic	55 457		-		-		61 838	
Discipline et autres	4 990		-		-		(2 399)	
Formation continue	37 818		-		-		22 503	
Congrès (annexe A)	107 959		-		-		118 958	
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	393 160		-		-		359 329	
Revue - L'Inhalo	73 211		-		-		64 141	
Frais généraux non répartis (annexe B)	289 295		-		-		275 004	
Développement	-		38 502		-		35 243	
Pertes sur cession de placements	16 528		5 673		-		2 490	
	<u>1 031 791</u>		<u>44 175</u>		<u>-</u>		<u>1 075 966</u>	<u>979 312</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>54 276</u>	\$	<u>(43 252)</u>	\$	<u>24 589</u>	\$	<u>35 613</u>	\$

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

exercice terminé le 31 mars 2003

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS PROFESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE-RESPONSABILITÉ	TOTAL 2003	TOTAL 2002
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS D'AFFECTATIONS	NON GREVÉS				
SOLDES AU DÉBUT	27 641	\$ 134 297	\$ 108 272	\$ 122 173	\$ 392 383	\$ 321 838
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(23 589)	77 865	(43 252)	24 589	35 613	70 545
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	57 936	(57 936)	-	-	-	-
VIREMENTS INTERFONDS	-	(40 000)	40 000	-	-	-
SOLDES À LA FIN	<u>61 988</u>	\$ <u>114 226</u>	\$ <u>105 020</u>	\$ <u>146 762</u>	\$ <u>427 996</u>	\$ <u>392 383</u>

Une profession... plusieurs voies !



BILAN

31 mars 2003

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS PROFESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSABILITÉ	TOTAL 2003	TOTAL 2002
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	31 137 \$	310 \$	- \$	31 447 \$	25 068 \$
Placements temporaires (note 3)	40 122	-	-	40 122	173 268
Débiteurs (note 4)	40 154	-	-	40 154	47 811
Avances au Fonds professionnel (note 5)	-	8 113	-	-	-
Frais payés d'avance	13 176	-	-	13 176	18 837
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	-	5 017	-	5 017	-
	<u>124 589</u>	<u>13 440</u>	<u>-</u>	<u>129 916</u>	<u>264 984</u>
PLACEMENTS (note 6)	101 938	91 580	-	193 518	103 515
FONDS DE RISTOURNES	-	-	146 762	146 762	122 173
IMMOBILISATIONS (note 7)	61 988	-	-	61 988	27 641
	<u>288 515 \$</u>	<u>105 020 \$</u>	<u>146 762 \$</u>	<u>532 184 \$</u>	<u>518 313 \$</u>
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs	81 425 \$	- \$	- \$	81 425 \$	114 280 \$
Produits reportés	22 763	-	-	22 763	11 650
Dû au Fonds professionnel (note 5)	8 113	-	-	-	-
	<u>112 301</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>104 188</u>	<u>125 930</u>
SOLDES DES FONDS					
Investis en immobilisations	61 988	-	-	61 988	27 641
Non grevés d'affectations	114 226	-	-	114 226	134 297
Affectations d'origine interne	-	105 020	146 762	251 782	230 445
	<u>176 214</u>	<u>105 020</u>	<u>146 762</u>	<u>427 996</u>	<u>392 383</u>
	<u>288 515 \$</u>	<u>105 020 \$</u>	<u>146 762 \$</u>	<u>532 184 \$</u>	<u>518 313 \$</u>

AU NOM DU BUREAU

Le présidente,

 Céline Beaulieu

Le trésorier,


 Peter Valois

Une profession... plusieurs voies !

R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 3



FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	35 613 \$	70 545 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	23 589	37 699
Pertes sur cession de placements	22 201	2 490
Produits du Fonds de ristournes	(24 589)	(21 707)
	<u>56 814</u>	<u>89 027</u>
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement	<u>(8 424)</u>	<u>(56 965)</u>
	<u>48 390</u>	<u>32 062</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(1 058 372)	(54 471)
Produits de la disposition de placements	941 151	43 653
Acquisitions d'immobilisations	(57 936)	(25 611)
	<u>(175 157)</u>	<u>(36 429)</u>
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	<u>(126 767)</u>	<u>(4 367)</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT	<u>198 336</u>	<u>202 703</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN	<u>71 569 \$</u>	<u>198 336 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds professionnel rend compte des déboursés effectués pour la défense de la profession de même que pour la recherche et le développement de l'inhalothérapie. Le Fonds d'administration générale y verse une contribution annuelle de 40 000 \$.

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance ; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, majoré de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, ou à leur valeur marchande s'ils ont subi une baisse de valeur durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Améliorations locatives	8 ans
Mobilier de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans

Au cours de l'exercice, la direction a révisé la durée d'amortissement utilisée pour le mobilier de bureau qui passe de 4 à 8 ans.

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés d'une obligation au taux d'intérêt de 1,95 % venant à échéance dans moins d'un mois.

4- DÉBITEURS

	2003	2002
Clients	20 981 \$	32 880 \$
Taxes de vente	17 173	13 395
Autres	2 000	1 536
	<u>40 154 \$</u>	<u>47 811 \$</u>

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

5- AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

6- PLACEMENTS

	2003	2002
Fonds d'administration générale		
Fonds communs (valeur boursière, 82 046 \$)	101 938 \$	- \$
Fonds professionnel		
Fonds communs		
(valeur boursière, 70 918 \$; 2002, 92 833 \$)	82 579	89 497
Obligations municipales, 2,6 % et 5,45 %, échéant en janvier 2004 et juillet 2006 (valeur boursière, 14 230 \$; 2002, 13 802 \$)	14 018	14 018
	96 597	103 515
	198 535	103 515
Placements réalisables au cours du prochain exercice	5 017	-
	193 518 \$	103 515 \$

7- IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE	
Mobilier de bureau	30 343 \$	13 104 \$	17 239 \$	5 754 \$
Matériel informatique	146 921	125 955	20 966	21 887
Améliorations locatives	24 550	767	23 783	-
	201 814 \$	139 826 \$	61 988 \$	27 641 \$

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2010. Les loyers minimaux futurs totalisent 320 267 \$, plus une portion des frais communs.

De plus, L'Ordre loue de l'équipement de bureau en vertu de contrats de location venant à échéance en juin 2003 et 2008. Les loyers minimaux futurs totalisent 34 475 \$.

Les versements relatifs à ces engagements, prévus pour les cinq prochains exercices, excluant les taxes, sont les suivants :

2003	2004	2005	2006	2007
43 669 \$	45 905 \$	45 905 \$	47 711 \$	53 129 \$

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers à court terme se rapproche de leur valeur comptable figurant au bilan, compte tenu de leur échéance relativement rapprochée.

Les justes valeurs des unités de fonds communs et des obligations contenues dans le portefeuille de placements à long terme sont fondées sur les valeurs des marchés boursier et obligataire.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, il n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre bénéficie de produits d'intérêts générés par la gestion d'excédents temporaires de liquidités. Étant donné que ces produits d'intérêts ne constituent qu'un revenu accessoire, les risques associés à une variation des taux d'intérêt sont minimes.



FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE CONGRÈS, BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
CONGRÈS		
Imprimerie	6 499 \$	3 237 \$
Conférenciers	11 848	6 279
Location d'équipement	11 997	17 411
Montage des kiosques	5 958	5 264
Hôtel	29 416	71 751
Frais remboursés	471	513
Activités sociales	32 418	3 934
Tournoi de golf annuel	7 599	8 788
Comité	1 783	1 781
	<u>107 959 \$</u>	<u>118 958 \$</u>

	2003	2002
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et avantages sociaux	304 801 \$	270 832 \$
Réunions et assemblées	23 324	21 351
Assemblée extraordinaire	7 595	-
Tournée provinciale	2 038	-
Déplacement, hébergement et représentation	6 907	5 901
Participation à des événements	1 574	1 565
Présidence	33 486	35 210
Contentieux	3 157	16 504
Assurances des dirigeants	4 342	3 809
Élections	2 180	499
Finances et trésorerie	755	245
Formation des employés	3 001	3 413
	<u>393 160 \$</u>	<u>359 329 \$</u>

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS		
Assurances professionnelles	44 110 \$	41 869 \$
Loyer	52 404	49 125
Frais de bureau et fournitures	26 126	25 819
Location d'équipement	13 707	12 349
Frais informatiques	6 693	4 608
Poste et messagerie	32 461	25 719
Taxes, licences et permis	12 859	14 813
Télécommunications	10 494	10 620
Entretien et réparations	1 987	1 753
Publicité et communication	7 349	7 487
Honoraires professionnels	7 596	9 442
Rapport annuel	3 720	3 375
Abonnements	8 340	9 192
Bourses	800	900
Conseil interprofessionnel du Québec	10 662	10 182
Déménagement	11 732	-
Mauvaises créances	2 664	-
Frais bancaires	10 449	8 340
Autres dépenses	1 553	1 712
Amortissement des immobilisations	23 589	37 699
	289 295 \$	275 004 \$
	289 295 \$	275 004 \$





Personnel du siège social



Comité administratif



Administrateurs(trices) du Bureau

U n e p r o f e s s i o n . . . p l u s i e u r s v o i e s !



O P I Q
Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

1440, rue Ste-Catherine Ouest
Bureau 320
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone :
1-800-561-0029
514-931-2900

Télécopieur :
514-931-3621